

Le Brionnais des années 1920 – 1930

à travers deux journaux :

La Tribune républicaine et Paris-Centre

Au début des années 1920, dans le Brionnais comme dans toute la France, la société est encore très marquée par la guerre

La tombe du soldat inconnu inhumé au cimetière de Marcigny (1/2)



Paris-Centre, 2 juin 1924

La tombe du soldat inconnu inhumé au cimetière de Marcigny (2/2)



Cérémonies et festivités du 11 novembre à Marcigny

Fête du 11 novembre. — La municipalité a décidé que la fête du 11 novembre serait célébrée cette année suivant le cérémonial précédemment adopté :

A 11 heures précises, rassemblement devant l'hôtel de ville de toutes les sociétés de la ville et formation du cortège, qui se rendra, précédé des enfants des écoles, de l'Union musicale et des sapeurs-pompiers, au monument aux morts, au pied duquel, après l'appel des morts, une gerbe de fleurs sera déposée par la municipalité. A midi, banquet amical des anciens combattants à l'hôtel Fénéon. A 15 h. 30, concert par l'Union Musicale place du Cours. Le soir, à 20 heures, au théâtre, grand bal public gratuit.

Sociabilité des anciens combattants à Marcigny

MARCIGNY

Pour les Pupilles de la Nation. — Au cours du banquet des anciens combattants, une quête faite parmi les convives, pour couvrir les frais d'organisation et l'achat de la gerbe de fleurs déposée au pied du monument, a produit un excédent de 16 francs. Cette somme, destinée aux Pupilles de la Nation, a été remise à M. Chevillot, membre de l'Office départemental des Pupilles de la Nation.

LES MUTILES DU CANTON DE MARGIGNY

Dimanche prochain, 10 février, à 14 heures, salle de la justice de paix, à Margigny, aura lieu une réunion des membres du conseil d'administration de l'Association des Mutilés du canton. Cette réunion a pour but d'arrêter d'une façon définitive les bases de la Mutuelle-Retraite, dont la création a été décidée à la dernière assemblée générale.

Sont convoqués à cette réunion les délégués de toutes les communes du canton.

A cette même réunion, la liste des membres de l'association sera mise à jour avec le concours des délégués des communes, afin d'assurer dans de meilleures conditions la distribution du **Bulletin** mensuel.

Le conseil d'administration procédera également à la désignation des délégués appelés à prendre part aux élections du 30 mars prochain, pour le renouvellement des membres du conseil d'administration de l'Office départemental des Pupilles de la Nation.

L'inhumation au cimetière communal des corps des soldats morts au front : l'exemple de Briant

BRIANT
Mouvement de la population. — En 1923,
11 naissances ont été enregistrées contre 14 dé-
cès. Il y a eu 2 mariages seulement.
Trois corps de soldats morts pour la France
ont été ramenés du front et inhumés au cime-
tière de Briant.

L'affirmation de Marcigny, pôle urbain et économique

La gloire de Marcigny :

Marcigny : 1 auto par 23 habitants

Paris : 1 auto par 53 habitants

Marcigny est un chef-lieu de canton de Saône-et-Loire, situé à 20 kilomètres de Roanne. Il compte 573 maisons et 2.052 habitants.

A l'heure actuelle, il y a à Marcigny 88 automobiles, soit 1 par 6 maisons ou 1 par 23 habitants.

Paris ne compte que 1 auto par 53 habitants.



Marcigny : 1 auto par 23 habitants

Marcigny, une ville à part ? En 1924, 88 automobiles, soit 1 pour 23 habitants



Paris : 1 auto par 53 habitants

Paris-Centre, 18 décembre 1924

Les illustrations créent un doute : la grande ville, est-ce Paris ou Marcigny ?

L'hospice de Marcigny et ses collections

Monuments historiques. — Par arrêté du 21 août 1925, M. le ministre des Beaux-Arts a classé comme monuments historiques trois mortires en bronze du XVI^e siècle et une collection de vases et récipients de pharmacie en faïence du XVIII^e siècle, conservés à l'hospice de Marcigny.

Paris-Centre, 25 septembre 1925

Tout don est le bienvenu pour l'hospice de Marcigny

MARCIGNY

Don à l'hôpital. — Mme veuve Galland, en son vivant propriétaire à Melay, a, par testament, donné à l'hospice de Marcigny, la somme de 1.000 francs.

La commission d'administration de l'hôpital vient d'accepter avec reconnaissance cette donation, tout en honorant la mémoire de cette bienfaitrice, et espère que son exemple sera suivi par d'autres personnes.

Les structures de bienfaisance à Marcigny : comment sont-elles financées ? (1/2)

Collecte. — Au cours d'une sortie à Marcigny, dimanche 20 septembre, une collecte, faite parmi les membres de l'Amicale des tambours et clairons de Pouilly-les-Nonnains (Loire), a produit la coquette somme de 64 fr. 20, qui a été remise à M. le maire de Marcigny pour le bureau de bienfaisance de la ville.

Les structures de bienfaisance à Marcigny : comment sont-elles financées ? (2/2)

MARCIGNY

Bureau de bienfaisance. — A la suite du règlement d'un litige et d'une transaction amiable,
M. Bousquet, entrepreneur de transports à Mar-
cigny, a, par l'intermédiaire de M. Comte, maire
versé au bureau de bienfaisance, la somme de
27 fr. 60.

Paris-Centre, 21 février 1924

**Aller à la perception de Marcigny
percevoir les allocations d'assistance et les primes d'allaitement...**

Avis de la perception. — Les allocations d'assistance aux vieillards, aux femmes en couches et les primes d'allaitement pour les mois de septembre et octobre 1924 seront payées à la perception de Marcigny, aujourd'hui vendredi 7 novembre, de 9 heures du matin à midi, contre présentation par les intéressés de leur carte d'identité.

Paris-Centre, 7 novembre 1924

... mais cela n'est possible que si l'on en a fait la demande au préalable



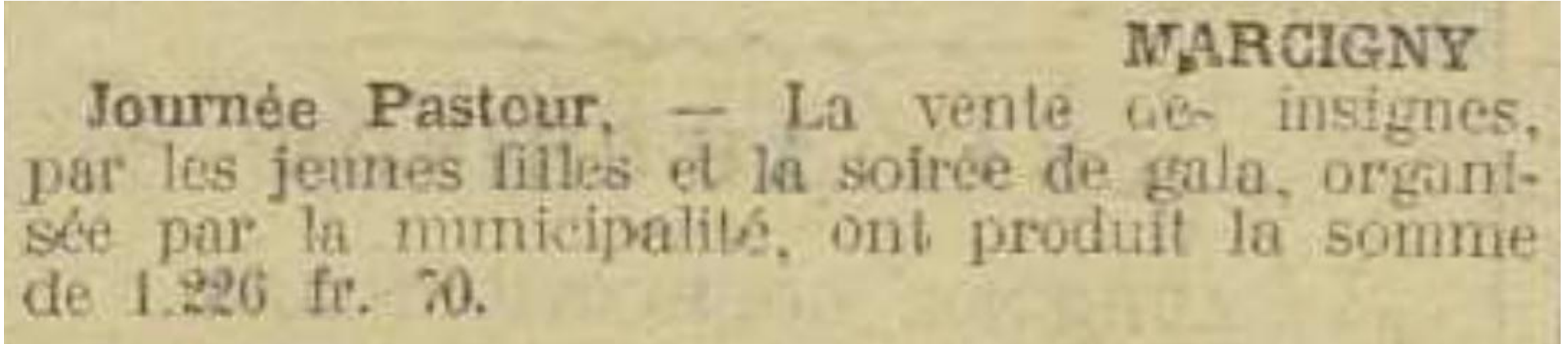
Le système scolaire : un souci hygiéniste

Inspection médicale des écoles. — Le docteur Arnaud, médecin-inspecteur des écoles, se rendra à Marcigny, où il visitera les enfants des écoles publiques et libres à partir du 11 novembre prochain.

L'encadrement de la jeunesse à Marcigny

Distinction. — M. Philippe Bernachon, président de la société La Concordia, vient d'être de la part du ministre de la Guerre, l'objet d'une lettre de félicitations pour le concours éclairé qu'il apporte à l'éducation physique et à la préparation militaire de nos jeunes gens.

La générosité de Marcigny lors d'une opération nationale : la journée Pasteur



La journée Pasteur est instaurée par le gouvernement. Elle a lieu le 27 mai 1923 partout en France. Elle a pour but de récolter de l'argent pour les laboratoires scientifiques, notamment grâce à la vente d'insignes. La somme de 1 226 francs 70 récoltée par Marcigny est très importante.

Paris-Centre, 9 juin 1923

Marcigny, lieu de villégiature pour les enfants des villes

Colonies de vacances. — Les personnes désireuses de recevoir pendant la période de Pâques à la Toussaint des enfants de la ville d'âge scolaire, et de leur assurer pendant cette période la nourriture et le couchage moyennant la somme de 4 fr. 50 par jour, sont invitées à en faire la déclaration à la mairie de Marcigny, dans le plus bref délai.

L'activité commerciale de Marcigny

Contraventions. — La gendarmerie de Marcigny a dressé procès-verbal à trois débitants de Marcigny, pour ouverture de débit après l'heure réglementaire, le dimanche 20 courant. Ce sont Mmes veuve Didier, veuve Cortevat et veuve Raquin. Mme veuve Cortevat a été, en outre, gratifiée d'un second procès-verbal, pour tenue irrégulière de son registre de logeur.

Marcigny possède une gendarmerie.

Le bâtiment est la propriété de la ville qui en tire une source de revenu mais ne souhaite pas engager beaucoup de travaux.



Paris-Centre, 2 juin 1924





MARCIGNY

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni le 28 courant, salle des séances, sous la présidence de M. Comte, maire.

— Porte à 3.000 francs, à compter du 1^{er} janvier 1924, le traitement de M. Pretin, employé d'octroi, et à 2.400 francs, à compter du 1^{er} juin 1924, le traitement de Mme Dru, femme de charge de l'école maternelle.

— Vote le dixième facultatif en faveur de M. Financé, percepteur, récemment nommé à Marcigny.

L'usine Henry à Marcigny : de nombreux accidents du travail (1/4)

Accident du travail. — Simon Valet, manoeuvre à la poterie Henry, s'est fait prendre les
doigts de la main droite dans un engrenage.
Le pouce et l'index de la main droite sont atteints sérieusement et cet accident obligera la victime à un mois au moins de repos.

L'usine Henry à Marcigny : de nombreux accidents du travail (2/4)

Accident du travail. — M. Benoît Garchery,
monteur à la poterie Henry, à Marcigny, a été
victime, au cours de son travail, d'un accident
qui lui a occasionné une blessure superficielle
de l'œil.

Paris-Centre, 8 décembre 1924

L'usine Henry à Marcigny : de nombreux accidents du travail (3/4)

MARCIGNY
Accident du travail. — Eugène Guérin, 40
ans, charretier à Marcigny, chez M. Henry,
s'est fait prendre la jambe gauche en manoeuvrant un lombereau.

L'usine Henry à Marcigny : de nombreux accidents du travail (4/4)

Accidents du travail. — Claude Clément, mou-
leur, 68 ans, déchirure musculaire de la région
lombaire, en soulevant un moule de poterie, à
l'usine Henry ; Jean Degueurce, 18 ans, mé-
canicien chez M. Dubuisson, plaie de la lèvre
inférieure et rupture d'une dent par la mani-
velle d'un moteur ; Joseph Franc, garçon
boucher chez M. Berger, plaie à la tête par
coup de pied de vache.

Mais des accidents ont lieu dans d'autres entreprises de Marcigny

Accident de travail. — M. Jean Vallon, char-
pentier, ouvrier chez M. Beurrier, entrepreneur
de charpente à Marcigny, s'est pris la main
gauche dans les fers d'une dégauchisseuse à
laquelle il travaillait. Il a eu les os et les ten-
dons du 5^e doigt complètement mis à nu.

Paris-Centre, 20 janvier 1924

Un autre pôle urbain : Chauffailles

CHAROLLES

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

André Paillard, 48 ans, industriel à Chauffailles, 50 francs d'amende avec sursis, pour blessures par imprudence, sur la personne du jeune Félix Roux, à Chauffailles, le 6 mars dernier.

— Jean Deville, 56 ans, viticulteur à Iguerande, 25 francs d'amende pour outrages au brigadier Thevenoux et au gendarme Talpin, de la brigade de Semur-en-Brionnais, le 27 avril dernier.

Chauffailles possède sa justice de paix

CHAUFFAILLES
Justice de paix. — Est nommé suppléant du juge de paix de Chauffailles, M. Elie Besson, en remplacement de M. Lacombe, décédé.

Paris-Centre, 7 août 1924

Le Brionnais, région agricole
Marcigny centre agricole

Vendanges

MARCIGNY.

LA MAIN-D'ŒUVRE MILITAIRE PENDANT LES VENDANGES

Le maire a l'honneur de faire connaître aux viticulteurs qu'un certain nombre de militaires volontaires, limité par les nécessités du service, pourra être mis à leur disposition, moyennant rétribution, pendant la période des vendanges. Les demandes, rédigées sur feuille de papier timbré à 2,40, et transmises à la préfecture par l'intermédiaire du maire, indiqueront :

1° Le nombre et la catégorie (porteurs ou coupeurs) des travailleurs demandés ;

2° La date à partir de laquelle le propriétaire aura besoin de leurs services.

Elles devront, en outre, porter l'engagement de rembourser à l'autorité militaire, l'indemnité qui sera réclamée par celle-ci, calculée sur le taux du salaire normal des ouvriers de la même catégorie dans la région. Les travailleurs militaires seront logés et nourris par l'employeur.

Ces demandes devront être déposées à la mairie, dans le plus bref délai.

Après les vendanges

MARCIGNY

Déclarations de récoltes. — Il est rappelé aux propriétaires et fermiers que le délai de déclaration de récolte pour les vins et les stocks restant en cave expire le 20 novembre prochain. (Délai de rigueur).

Les retardataires ne peuvent en aucun cas être autorisés à faire des déclarations après cette date. Passé celle-ci, les récoltants qui n'auront pas fait leur déclaration totale, ne pourront plus obtenir d'expéditions pour les quantités demeurées en leur possession.

Elevage laitier

Le prix du lait. — Le Syndicat des producteurs de lait, dont le siège est à Marcigny, vient de décider de porter à 1 fr. le prix du litre de lait.

Paris-Centre, 8 novembre 1925

CHASSIGNY-SOUS-DUN

Syndicat agricole. — L'assemblée annuelle du syndicat agricole a eu lieu à la Mairie. Après le paiement des cotisations, lecture fut donnée du compte-rendu de l'année 1923. Puis il fut procédé à la réélection du président et du vice-président. M. Claude Laroche, le président actuel fut réélu à l'unanimité et M. François Baizet, vice-président.

A Saint-Christophe-en-Brionnais s'est tenue l'assemblée générale du Syndicat des emboucheurs

Les membres du syndicat des emboucheurs du Charollais et du Brionnais se sont réunis en assemblée générale dans la salle de la mairie de Saint-Christophe-en-Brionnais.

D'importantes questions ont été débattues. La création d'une assurance mutuelle bétail a été reportée à une date ultérieure, le ministre actuel de l'agriculture n'ayant pas encore pris position dans la grave question de la tuberculose bovine, mais ayant abandonné le projet de son prédécesseur, qui assimilait cette maladie à un vice rédhibitoire. La création d'une assurance mutuelle contre les accidents ferroviaires est, par contre, entrée dans la voie des réalisations par l'application à certains centres de débarquements, au nombre de 5 : Iguerande, La Clayette, Charolles, Paray et Montceau-Vindécy.

Des commissions ont été désignées à cet effet MM. Antonin Merle et Marillier pour Iguerande et Montceau-Vindécy ; Fayolle, Gaget et Cajiller, pour La Clayette ; M. J. Magnin pour Paray ; M. Michel, pour Charolles. Ils ont pour mission de présenter un rapport définitif sur cette importante question à l'assemblée générale du mois de novembre.

M. Riboud, de Surry, a fait ensuite d'intéressantes déclarations relatives à des expéditions de viandes sur Paris provenant du marché de Saint-Christophe. La question n'étant encore au point et les pourparlers se continuant, nous aurons l'occasion de revenir sur cet important sujet.

En fin de séance, M. le président a parlé de la foire de Milan et de l'innovation qu'il y a été apportée cette année : elle consiste dans un concours de rendement que n'ont pas à redouter les Charollais, puisqu'ils ont accusé un rendement supérieur à celui de l'année précédente, soit 69 pour 100 ; distançant ainsi de beaucoup leurs concurrents.

Marché de Marcigny (1/2)

MARCIGNY. — Marche assez animé et transactions faciles. Abondance de poulets facilement enlevés par les coquetiers. Seuls, les œufs ont subi une baisse assez sensible. On cotait : beurre, 6,50 la livre ; œufs, 6,50 la douzaine, au lieu de 8 fr au marché précédent; fromages, 1 fr. pièce ; gros poulets, 30 à 32 fr. la paire ; lapins, 15 à 18 fr. pièce.

Paris-Centre, 25 janvier 1924

Marché de Marcigny (2/2)

MARCIGNY. — Le dernier marché a été moins important, en raison de la proximité de la foire du 11. Cependant les cours sont demeurés fermes. On cotait : Beurre, 7 fr. 50 la livre; oeufs, 7 fr. la douzaine ; fromages secs, 0 fr. 80 à 1 fr. pièce , fromages tendres de vache, 0 fr. 50 pièce ; gros poulets, 25 à 35 fr. la paire ; moyens, 20 à 22 fr. la paire ; petits, 18 à 23 fr. la paire ; lapins, 15 à 20 fr. pièce ; oies, 25 à 30 fr. pièce ; canards, 20 à 24 fr. la paire ; dindes, 45 à 50 fr. pièce ; pommes, de 1 fr. 25 à 1 fr. 75 la douzaine ; noix, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 le cent ; marrons, de 1 à 2 fr. le kg ; oranges, de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 pièce ; choux-fleurs, de 2 à 3 fr. pièce; pommes de terre, de 0 fr. 50 à 0 fr. 65 le kg.

Paris-Centre, 8 février 1924

Un réseau de transport qui s'améliore peu à peu

Réseau routier (1/3)

MARCIGNY
CYLINDRAGES
Lundi et mardi 18, chemin de grande communication n° 77, <u>commune de Saint-Martin-du-Lac, lieu dit « Malzard »</u> , du k. 27.300 à 28.600. Longueur, 1.300 mètres.
Mercredi 19 et jeudi 20, chemin de grande communication n° 77, <u>commune de Saint-Martin-du-Lac, lieu dit « La Maladière »</u> , du k. 25.600 au k. 26.000. Longueur, 400 mètres.
Vendredi 21 et samedi 22, chemin d'intérêt commun, n° 99, <u>commune de Briant, lieu dit « Vaux les Guichards »</u> , du k. 7.200 à 7.800. Longueur, 600 mètres.

Réseau routier (2/3)

MARCIGNY

CYLINDRAGES DE LA SEMAINE PROCHAINE

Lundi 28 et mardi 29 septembre, chemin d'I.
C. n° 22, commune de Melay, lieu dit « Les
Galands », du km. 10.047 au km. 10.647.

Mercredi 30 septembre et jeudi 1^{er} octobre,
chemin de G. C. n° 9, commune de Mailly,
lieu dit « Saute-Lièvre », du km. 6.550 au km.
6.950.

Vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 octobre,
chemin de G. C. n° 8, commune de Saint-
Julien-de-Jonzy, lieu dit « Rampe de Berry »,
du km. 14.800 au km. 15.300.

Réseau routier (3/3)

MARCIGNY

Cylindrages. — Lundi 9 novembre, mardi 10 novembre, jeudi 12, vendredi 13, samedi 14 novembre, chemin de grande communication n° 8, commune de Saint-Julien-de-Jonzy, du km. 18.330 au km. 19.630, lieu dit « La Bachène et Bois-Dieu ».

Réseau ferroviaire

MARCIGNY

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni le 28 courant, salle des séances, sous la présidence de M. Comte, maire.

Le maire a fait connaître au conseil municipal que, malgré les démarches entreprises, la Cie P.-.-M. paraît devoir maintenir son refus de modification en ce qui concerne le passage à niveau du chemin d'Artaix.

Des marchandises qui circulent mieux

— Justin Charrue, 72 ans, légiste à Marcigny poursuivi pour escroquerie d'un colis au préjudice de la Compagnie P.-L.-M. à Marcigny, a été acquitté, le délit n'étant pas suffisamment établi.

Paris-Centre, 28 mai 1923

Il s'agit d'un jugement du tribunal correctionnel de Charolles

A coups de hache trois cambrioleurs saccagent une maison

Grâce à la sagacité d'un témoin
la police les serre de près

Marcigny, 10 mai.

Le 9 mai, vers 10 heures, trois cambrioleurs, âgés de 30 ans environ, se sont introduits au domicile des époux Frizot, au lieu dit « en Poubée », alors que ceux-ci étaient occupés aux travaux des champs.

Les malfaiteurs, après être rentrés dans la cuisine dont la porte n'était pas fermée, pénétrèrent dans la charn, et à coups de hache défoncèrent armoires et commodes, défirent les lits, mirent la maison dans un désordre indescriptible.

D'après un sommaire inventaire, 1.800 à 2.000 francs ont disparu. Des effets et du linge dont on ignore le montant, ont également été soustraits.

Un peu plus tard, vers 11 heures, une tentative de vol fut signalée à St-Christophe-en-Brionnais, chez M Louis Pont, au hameau de Valtin. La même façon d'ouvrir les armoires fut employée, mais là les cambrioleurs ne purent rien emporter.

Perspicacité

Pendant ce temps, un voisin aperçut, non loin de là, une automobile. Un homme qui se trouvait à côté essaya de cacher les numéros de la voiture avec un linge. Sans hésiter, le témoin s'approcha et entama la conversation avec l'individu qui s'exprimait avec un fort accent étranger. Il releva aussi le numéro de la voiture, une Renault, type Vivastella, immatriculée 11S-RK-8.

La gendarmerie de Semur-en-Brionnais, sous la direction de son chef poursuit son enquête.

D'après les premiers renseignements, la voiture n'aurait pas été volée comme on le supposait au début. L'arrestation des malfaiteurs ne saurait donc tarder.

L'enquête s'aiguillera sur Lyon, car la veille, à Beaujeu, un cambriolage avait été commis dans les mêmes conditions.

**Mais cela permet à la
délinquance de venir
du Beaujolais et du
Lyonnais**

La Tribune républicaine, 12 mai 1939

L'électrification du Brionnais dans les années 1920

MARCIGNY

L'électricité. — Les maires de toutes les communes des cantons de Marcigny, Semur, Chauffailles, La Clayette, qui ont précédemment adhéré au Syndicat intercommunal créé pour l'électrification de la région, ont reçu cette semaine de M. Faisant, député-maire de La Clayette, une circulaire exposant assez longuement les charges résultant pour chaque commune de l'opération projetée. Cette notice est accompagnée pour chaque commune d'un plan du réseau de distribution que le Syndicat se propose de construire sur son territoire, mais qui peut être modifié suivant le désir de chaque conseil municipal dans les limites toutefois de la somme fixée de 100 francs par habitant ; l'excédent de la dépense, s'il s'en produit, devant rester individuellement à la charge de chaque conseil municipal.

Afin de pouvoir mettre en recouvrement, à partir du 1^{er} janvier, les centimes additionnels nécessaires pour gager les annuités correspondant à la part contributive de chaque commune, les conseils municipaux sont invités à se prononcer, avant le 15 février prochain, sur leur adhésion définitive au projet et à voter les dits centimes. Passé cette date, ces derniers ne pourraient être compris que dans les rôles de 1925, ce qui occasionnerait un retard d'un an dans le commencement des travaux. Dès que l'acceptation des communes sera acquise, les travaux commenceront de façon que la plupart des communes, sinon toutes, soient éclairées au moins en partie dès la fin de l'année.

Mise en place d'un syndicat intercommunal pour l'électrification des cantons de Marcigny, Semur, Chauffailles et La Clayette

Paris-Centre, 29 janvier 1924

Le Brionnais, la religion, les édifices religieux...
et quelques libres-penseurs

LE NOUVEL EVEQUE DE LANGRES

Paris-Centre a relaté ces jours derniers que M. le chanoine Thomas, vicaire général d'Autun, venait d'être nommé évêque de Langres.

Mgr. Thomas, est né à Mailly (S-et-L) le 24 septembre 1868. Ordonné prêtre, le 11 juin 1892, il fut nommé professeur au petit séminaire de Semur-en-Brionnais. En 1902, S. E. le cardinal Perraud lui confie la direction de cet établissement et en 1903 il reçoit le camail de chanoine honoraire.

En 1903, il fut chargé de diriger la maison de philosophie du grand séminaire d'Autun. Mgr. Villard, le nomme le 29 juin 1910, supérieur du grand séminaire et vicaire général d'Autun. A son arrivée dans le diocèse Mgr. Berthoin se l'adjoignit comme vicaire général archidiacre (1915). A la mort de cet évêque, le chapitre de la cathédrale, le choisit en février 1922, pour exercer les fonctions de vicaire capitulaire et Mgr Chassagnon le confirma dans sa charge en août 1922.

Le petit séminaire de Semur-en-Brionnais, un lieu de formation

Paris-Centre, 21 mars 1925

Les édifices religieux nécessitent des réparations qui sont toujours plus assurées lorsqu'elles sont prises en charge par les fidèles et non la municipalité



Paris-Centre, 2 juin 1924

Les funérailles du maire de La Chapelle-sous-Dun

La Clayette (S.-et-L.), 12 janvier.

Mardi 10 janvier, à 10 h. avaient lieu à La Clayette-sous-Dun, les funérailles purement civiles de M. Jean Grandjean, maire de La Chapelle-sous-Dun, depuis plus de 40 ans, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie ; délégué cantonal ; membre du syndicat d'électricité de La Clayette etc..

Ce fut une surprise pour ses administrés et ses amis du canton de La Clayette en apprenant sa mort, survenue brusquement au domicile de son gendre M. Clément Grandjean, à Souvigny (Allier) d'où il a été ramené dans sa chère commune de La Chapelle-sous-Dun pour laquelle il a tant travaillé pendant toute sa vie.

M. Grandjean, s'en va dans sa 83^e année, après une vie de travail et de labeur opiniâtre qui lui valut l'estime de ses concitoyens. Maire de La Chapelle-sous-Dun pendant plus de quarante ans, sans interruption, il représenta pendant de longues années, le canton de La Clayette au conseil d'arrondissement de Charolles, dont il fut plusieurs fois le président.

Une foule nombreuse accompagnait à sa dernière demeure cet homme de bien, ce bon républicain, ce sincère libre-penseur. En tête du cortège marchaient les enfants des écoles de filles et de garçons, sous la direction de leurs maîtresse et de leur maître ; ensuite venaient les membres de la société de Secours Mutuels avec leur bannière.

Puis le corbillard portant le cercueil, sur lequel brillait la croix de la Légion d'honneur et les insignes d'officier d'Académie et qui disparaissait sous de belles et énormes gerbes et couronnes de fleurs naturelles. On peut évaluer à plusieurs centaines de personnes le cortège qui suivait, et dans lequel on remarquait : l'adjoint au maire, les conseillers municipaux, une délégation de la gendarmerie de La Clayette ; M. Thévenet, maire du chef-lieu de canton ; M. Fayolle, ancien maire de St-Christophe, ancien conseiller d'arrondissement, président du syndicat d'électricité de La Clayette.

Le deuil était conduit par ses enfants : Mme et M. Rey-Grandjean, receveur des postes à Châtillon-en-Bazois (Nièvre) ; Mme et M. Clément-Grandjean, entrepreneur à Souvigny (Allier) ; Mlle Grandjean, receveuse des postes à Beaulon (Allier) ; ses petits-enfants, Mlle Lucienne Grandjean ; Mme et M. Reithlec-Grandjean ; M. Robert Clément et ses neveux et nièces, etc.. Mme veuve Grandjean, âgée et malade n'a pu accompagner son cher et regretté disparu.

**Jean Grandjean,
maire La-Chapelle-sous-Dun
pendant plus de 40 ans
et libre-penseur**

La Tribune républicaine, 14 janvier 1939

An cimetière, aucun discours, la foule recueillie, défila dans un silence impressionnant, autour du cercueil et devant les membres de la famille, à qui nous renouvelons ainsi qu'à Mme veuve Grandjean, nos plus sympathiques condoléances.

Une affaire criminelle et ses répercussions :
le meurtre de Louise Vernay à Anzy-le-Duc en 1924

L'enquête de la police piétine sur place

Marcigny, 17 janvier (de notre envoyé spécial, par téléphone). — L'opinion publique se rend-elle suffisamment compte des difficultés sans nombre que rencontrent les policiers chargés d'éclaircir le troublant mystère d'Anzy-le-Duc.

Chacun est impatient d'apprendre l'arrestation de l'assassin. Hélas ! aucun indice sérieux ne vient mettre les policiers, dont l'inlassable activité est unanimement remarquée, sur une piste véritablement intéressante. Leurs nombreuses investigations, les mille et une finesses du métier qu'ils exercent avec beaucoup d'aisance et de tact les mènent, malheureusement, que sur des gens suspects, au sujet desquels les renseignements ne sont pas naturellement des meilleurs, mais qui peuvent fournir des alibis facilement contrôlables, sont immédiatement mis hors de cause.

Et c'est ainsi que, d'heure en heure, l'enquête des policiers piétine sur place, ne découvrant aucune issue permettant de diriger les recherches sur de sérieuses présomptions.

Nouvelles pistes abandonnées

On avait cru et l'on croit dans certains milieux au crime d'un habitant du pays. Il semble néanmoins que depuis ce matin on ait abandonné cette version pour croire au forfait d'un individu qui, ayant pu se livrer à la boisson lors de la fête de Marcigny à l'occasion de la foire-louée, et regagner son hameau, pénétra chez Louise Vernay et l'assassina. Deux indications dont l'une concernait tout d'abord un individu plus ou moins suspect ayant habité jadis Anzy-le-Duc et demeurant actuellement à Marcigny et l'autre visant un jeune domestique de ferme travaillant à Artaix, dont on connaît les mauvaises fréquentations et les antécédents déplorables ont été vérifiés au cours de la journée. Les deux nouvelles pistes durent être comme celles qui furent suivies jusqu'ici rapidement éliminées. En effet, ces deux individus fournirent aux policiers des alibis qui, contrôlés, furent reconnus exacts. Cependant les policiers ne désespèrent pas d'arriver à élucider cette affaire.

La police fouille de Paray-le-Monial à Montchanin

Au cours de la journée d'hier et tandis que le commissaire, M. Gros, et l'inspecteur Antoine poursuivaient à Anzy-le-Duc leur interrogatoire et leurs recherches, les inspecteurs Rossignol et Laffrigoul fouillaient en automobile les gares environnantes de la ligne Paray-le-Monial à Roanne et Montchanin.

A l'heure où je vous téléphone, ces derniers ne sont pas encore rentrés de leur mission.

De son côté, la gendarmerie de Marcigny ne reste pas inactive. Durant toute la journée d'hier les gendarmes de la brigade se sont rendus aux endroits qui leur étaient indiqués par la brigade mobile et ont procédé à des investigations qui jusqu'ici n'ont donné que très peu de résultats.

Ce que dit le commissaire de la brigade mobile

Nous avons pu parler un instant avec M. Gros, commissaire de la brigade mobile, chargé d'instruire l'affaire. M. Gros ne nous cacha pas les difficultés qu'il rencontrait.

— L'affaire est très délicate, dit-il, j'ai rarement instruit un crime semblable commis en pleine campagne et sur les lieux duquel, par conséquent, on pouvait espérer trouver la signature du meurtrier pour le voir se compliquer chaque jour de plus en plus jusqu'à former un réseau de présomptions, de soupçons, plus ou moins avgués desquels nous ne pouvons rien sortir.

« Vous nous trouvez dans tout notre travail, vous devez par conséquent vous rendre compte qu'il n'est pas des plus aisés. Mais ne désespérons pas. En collaboration avec les gendarmes de Marcigny, et dont je me plais à signaler le dévouement, nous réussirons, peut-être plus tôt que nous le pensons, à procéder à l'arrestation du meurtrier de Louise Vernay. R. K.

L'assassin d'Anzy-le-Duc s'est enfui par la route nationale de Roanne

**Un portemonnaie, ayant appartenu à la victime est retrouvé
le long d'une haie, à proximité de la route**

Marcigny, 19 janvier (de notre envoyé spécial). — Hier, journée d'accalmie dans l'enquête de la brigade mobile.

Ce répit, laissé par les policiers à l'assassin de Louise Vernay, ne sera pas de longue durée et d'ici quelques heures, les investigations reprendront avec une activité nouvelle.

Stimulés par un fait nouveau venant jeter une faible lumière sur le drame, les inspecteurs, après avoir conféré ce matin avec M. Huc, juge d'instruction de Charolles, vont en effet se lancer à nouveau et peut-être avec des données plus précises cette fois, à la recherche de l'assassin.

Hier soir, M. Emery Bonnetin, cultivateur, âgé de 49 ans, habitant un hameau d'Anzy-le-Duc, travaillait pour le compte de M. Paul Meunier, dans un pré du lieu dit « Le Bourré ».

Il se préparait à rentrer chez lui, lorsque, à proximité d'une haie longeant le chemin qui, partant de la maison de la victime, rejoint la route nationale de Roanne à Paray-le-Monial, il fit la trouvaille d'un portemonnaie de cuir noir.

Sans prêter attention à ce porte-monnaie usagé, ramassé dans un champ, M. Bonnetin l'ouvrit. A l'intérieur un papier plié aiguilla sa curiosité. Il l'ouvrit, et trouva quelques médailles religieuses, formant tout le contenu du porte-monnaie.

Ayant appris la découverte dans les meubles de Louise Vernay, d'une certaine quantité de ces emblèmes, M. Bonnetin se rendit immédiatement compte que sa trouvaille pouvait devenir intéressante.

Il en fit donc part à la brigade mobile.

Les inspecteurs l'interrogèrent et apprirent que le papier enveloppant les médailles et que malheureusement, M. Bonnetin avait jeté au vent, était identiquement semblable à celui utilisé par la malheureuse victime pour conserver les nombreux objets de piété qu'elle possédait.

Ce porte-monnaie trouvé à trois cents mètres environ de la route nationale, incite les policiers à conclure que l'auteur du meurtre, qui n'est vraisemblablement pas d'Anzy-le-Duc, mais connaît parfaitement cette région, aurait, son crime accompli, traversé les champs, rejoint le chemin avant ou après le hameau du Bourré et regagné la route nationale.

A cet endroit va se poser un nouveau point d'interrogation : quelle direction fut prise par le bandit ?

C'est ce que les policiers tenteront d'établir dès lundi.

Faisons confiance à M. Gros et à ses inspecteurs. Ils n'ont pas dit leur dernier mot.

R. K.

**Un indice :
un portemonnaie ayant
appartenu à la victime**

Paris-Centre, 20 janvier 1924

MARCIGNY

Arrêté. — Le maire de Marcigny, vient de prendre l'arrêté suivant :

Considérant que depuis quelque temps, des forains chanteurs ambulants ont, sur la place publique de Marcigny et notamment, le 11 février courant, vendu et chanté une complainte sur le crime récent d'Anzy-le-Duc, dans laquelle les noms de lieu et de personnes sont nommément désignés.

Considérant qu'il est intolérable, qu'un crime commis à si peu de distance de Marcigny et à une date aussi récente, donne lieu à une exploitation du public, qu'en outre, ces agissements constituent une injure pour les membres de la famille habitant Marcigny et sont de nature à causer du scandale sur la voie publique.

Arrête :

1° Il est interdit de chanter sur les places publiques de la ville, sans l'autorisation du maire ;

2° Il est plus spécialement interdit d'y vendre et d'y chanter la chanson dite « Complainte sur le crime d'Anzy-le-Duc » et toute chanson similaire.

**Un crime qui donne lieu
à une complainte**

Paris-Centre, 28 février 1924

Une autre mort mystérieuse,
à l'hôtel du Globe (maison Feneon), à Marcigny,
en 1939

ASSISE DANS UN FAUTEUIL LA PATRONNE D'UN HOTEL DE MARCIGNY PARAÎSSAIT DORMIR...

...SUICIDE PROBABLE, PENSENT LES ENQUÊTEURS
TANDIS QUE LE MARI RESTE INTROUVABLE

Une femme vaillante et un mari trop sportif

(De notre envoyé spécial)

Marcigny (S.-et-L.), 24 janvier

Marcigny, qui dut à une récente et retentissante affaire un renouveau de la publicité que lui avait jadis valu, sur le terrain commercial, le nombre de ses habitants possesseurs d'automobiles, est depuis ce matin en proie à la fièvre maligne que soulève toujours les morts mystérieuses.

Personne, dans le pays, n'ignore plus la surprise qu'éprouva un vétérinaire, M. Busseron, installé depuis peu dans le pays, en rentrant hier soir, à l'hôtel du Globe, où il était pensionnaire.

Dans un fauteuil où elle paraissait dormir, M. Busseron avait, en effet, trouvé, les pieds dans une mare de sang, la jeune propriétaire de l'hôtel, Mme Fénéon, âgée de 36 ans. A trois mètres d'elle, sur le carreau de la cuisine, un fusil de chasse.

Mais tout le pays sait aussi qu'alors que, dans l'entourage, voisins et amis s'empressaient, une seule personne manquait à cet assaut de dévouement : le propre mari de la victime, Alphonse Fénéon.

Tard, ce soir, on était toujours sans nouvelles de celui-ci. Aussi, malgré l'inclination très nette des enquêteurs, renforcée par l'autopsie s'explique-t-on la passion avec laquelle, sur la place, au coin des rues dans les cafés, tout Marcigny discute autour d'une mort que d'aucuns persistent à entourer de mystère.

L'Hôtel du Globe, où s'est terminée l'existence de la jeune Mme Fénéon, porte depuis au moins trois générations ce nom sur son enseigne.

Alphonse Fénéon, l'actuel propriétaire, l'avait reçu, pour sa part, à la mort de sa mère. C'est le vieux hôtel de campagne, aux vastes dépendances, puisque ses écuries peuvent abriter plus de 200 animaux.

Il y a six ans, « Fontouze », comme on l'appelle familièrement ici, épousait Jeanne Botton, alors âgée de 20 ans, et sa cadette de six ans.

Originaire de Chauffailles, où ses parents sont petits propriétaires, elle avait séduit Alphonse Fénéon par la grâce et la vaillance dont elle faisait preuve en servant les clients chez des parents, hôteliers à Marcigny.

Deux enfants étaient nés : Jean, cinq ans, et Raymond, à peine âgée de deux ans, encore en nourrice à Chambilly.

Rien n'aurait manqué pour son bonheur à ce ménage si « Fontouze » incapable de résister aux sollicitations d'amis — et sa générosité lui en valait beaucoup — n'avait poussé l'amour du sport jusqu'à abandonner ses fourneaux un jour d'affluence parce que l'équipe régionale de rugby disputait un match important.

« On aurait dit deux petits coqs en face l'un de l'autre ».

Ce n'est pas faire écho à ce qui se chuchote que répéter cette comparaison entendue aujourd'hui et qui traduit bien la tension qu'avait pu provoquer cet excès d'engouement...

Tuée dans le fauteuil

M. Busseron, vétérinaire, logé à l'Hôtel du Globe, rentrait hier, vers 23 heures, d'une soirée passée chez des amis. Il avait garé sa voiture dans une remise quand il fut surpris de voir la cuisine toutes lampes éclairées.

— Vous avez donc un banquet ce soir, lança-t-il en plaisantant par la porte entrouverte à Mme Fénéon, assise dans un fauteuil, face au fourneau, mais dont une glacière ne lui permettait d'apercevoir que les jambes.

L'hôtesse ne bougea pas. Et le vétérinaire l'aurait crue assoupie si une flaque de sang sous les pantoufles n'avait attiré son regard. Pénétrant dans la cuisine, M. Busseron mesurait alors le drame, que le fusil, à trois mètres à gauche, sur le carreau, et une plaie au côté droit de la femme expliquaient.

Peu de temps après, arrivait le docteur Boyer, que M. Busseron était allé réveiller. Tous soins étaient, hélas, inutiles, et le praticien jugeait bon de prévenir les gendarmes qui, à leur tour, informaient le parquet de Charolles.

Où est le mari ?

De bonne heure ce matin, MM. Bichot, procureur de la République ; Chassaud, juge d'instruction, et Lambert, greffier, se réunirent à l'Hôtel du Globe avec le commissaire Vuillaume et l'inspecteur Javouet, de la brigade mobile de Dijon.

Le maréchal-des-logis Balle, chef de la brigade de gendarmerie, leur signala d'abord qu'il avait, avec ses collègues, vainement recherché le mari.

La grange où Alphonse Fénéon avait coutume de venir se coucher lorsqu'il retour d'une escapade, il voulait éviter une explication, avait été fouillée et retournée. Aucun coin de la maison et des dépendances n'était restée inexplorée.

Jean, le petit garçon, à qui on avait caché la vue de sa mère, mais à qui tant de gens inconnus faisaient deviner un malheur, déclara en pleurant qu'il s'était couché « avec maman » puis qu'il ne l'avait plus vue. Des voisins compatissants recueillirent le pauvre gosse.

Un épicier, M. Bonnin, dont la boutique fait pendant à l'Hôtel du Globe, à l'angle des rues du Port et des Récollets, servait parfois de palfrenier. Il n'avait pas vu Fénéon dans l'après-midi de lundi.

« Mon patron, déclara la jeune bonne, est parti hier, vers 15 heures en auto, en disant qu'il allait à Roanne. Il était normal. Il n'était pas encore rentré quand je suis partie, vers 21 heures. » La bonne couche, en effet, en dehors de l'hôtel.

On retrouva les derniers clients servis par Mme Fénéon, vers 21 heures. L'hôtesse leur avait paru un peu nerveuse et avait laissé aussi entendre que son mari l'avait laissée sans argent. Mais, ajoutaient-ils, elle ne donnait pas l'impression d'une femme qui était prête à se tuer...

Chez les voisins, mêmes impressions, Mme Fénéon, s'accordent-ils à dire, était vaillante au travail. Restée près de trois mois, l'an dernier, dans une clinique de Roanne, elle

avait repris le dessus et même engraisé...

Suicide probable

Alors, si on en croit ceux-ci, la jeune femme, incapable d'oublier qu'elle était mère de deux enfants, aurait été surprise dans le fauteuil où elle était assoupie par quelqu'un qui aurait aussitôt lâché son fusil ?

Rien dans la maison n'a été fouillé. Le tiroir-caisse contenait encore la recette de la maison. Si le vol n'est pas le mobile du crime, quelle autre raison aurait pu armer le meurtrier ?

Hâtons-nous du reste de signaler qu'après l'autopsie pratiquée, à la fin de la matinée, par le docteur Boyer, l'opinion première des enquêteurs s'était modifiée.

Pieds nus dans ses pantoufles, Mme Fénéon avait simplement un peignoir rose sur sa chemise de nuit. Ces deux vêtements portaient, ainsi que la peau, des traces de brûlures indiquant que le coup avait été tiré à bout touchant.

Dans le dossier du fauteuil, dans le plâtre du mur, on ramassa des plombs tirés par le fusil, un calibre 12 de vieux modèle.

Une blessure sous le sein droit ; une autre, plus large, du côté gauche, au niveau de la douzième vertèbre, montraient que la charge avait été tirée de haut en bas.

Assise dans le fauteuil la jambe droite repliée, le bras gauche également ployé, tandis que le bras droit pendait, Mme Fénéon, assurait le médecin, avait fort bien pu tenir la crosse en l'air, le fusil qui lui aurait ensuite échappé.

Geste de désespoir dans un moment de dépression ?

Les enquêteurs restés à Marcigny admettent cette thèse, cependant qu'on s'efforce de retrouver le mari en fugue.

Mais alors, pour celui-ci, quel remède ?

La Tribune républicaine, 25 janvier 1939



**Ce n'est donc pas Marcigny qui est au centre du globe
mais le globe qui est au centre de Marcigny,
avec ou sans étoile**

